

Conférence des Nations Unies sur les relations consulaires

Vienne, Autriche
4 mars – 22 avril 1963

Document:-
A/CONF.25/9, A/CONF.25/10, A/CONF.25/11

Rapports du Bureau

Extrait des
Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur les relations consulaires, vol. II
(*Annexes, Convention de Vienne sur les relations consulaires, Acte final, Protocoles de signature facultative, Résolutions*)

RAPPORTS DU BUREAU

DOCUMENT A/CONF.25/9 Premier rapport du Bureau

[*Texte original en anglais*]
[27 mars 1963]

1. Le Bureau a tenu sa première séance le 27 mars 1963 pour examiner les moyens de hâter les travaux de la Conférence. Il était saisi d'une suggestion du Secrétariat (A/CONF.25/BUR.1) concernant la nouvelle répartition des articles entre les Commissions.

2. Le Bureau a pris note du fait que la Première Commission a presque terminé l'examen des points qui lui avaient été renvoyés. Il a également tenu compte du fait qu'il apparaît maintenant que, d'après le plan original de répartition du travail approuvé par la Conférence à sa deuxième séance plénière, la tâche impartie à la Deuxième Commission était exceptionnellement lourde.

3. Compte tenu de ces éléments, le Bureau a décidé à l'unanimité de recommander à la Conférence, comme première mesure en vue de hâter ses travaux, de retirer à la Deuxième Commission les articles suivants et de les renvoyer à la Première Commission :

Article 52 : Question de l'acquisition de la nationalité de l'Etat de résidence.

Article 53 : Commencement et fin des privilèges et immunités consulaires.

Article 54 : Obligations des Etats tiers.

Article 55 : Respect des lois et règlements de l'Etat de résidence.

DOCUMENT A/CONF.25/10 Deuxième rapport du Bureau

[*Texte original en anglais*]
[1^{er} avril 1963]

1. Le Bureau a tenu sa deuxième séance le 1^{er} avril 1963 pour poursuivre l'examen des moyens permettant de hâter les travaux de la Conférence. Le Bureau avait consacré à cette question sa première séance, tenue le 27 mars 1963, et avait fait rapport à la Conférence en lui soumettant des recommandations à ce sujet (A/CONF.25/9). A sa troisième séance plénière, tenue le 28 mars 1963, la Conférence a approuvé les recommandations du Bureau.

2. A sa deuxième séance, le Bureau a pris note du fait que la Première Commission avait terminé l'étude des points inscrits à l'origine à son ordre du jour, et celle des articles 52, 53, 54 et 55 qui lui avaient été renvoyés conformément à la décision prise par la Conférence à sa troisième séance plénière. Il a également pris en considération une déclaration du Président de la Deuxième Commission, dans laquelle celui-ci exprimait l'avis que la Deuxième Commission serait en mesure de terminer

pour le 5 avril 1963 l'examen du chapitre III du projet d'articles dont elle était chargée. Enfin, le Bureau a noté que, dans le plan original de répartition du travail tel qu'il a été approuvé par la Conférence à sa deuxième séance plénière, l'article 1^{er} et les amendements s'y rapportant ont été attribués au Comité de rédaction comme point final de son ordre du jour, étant entendu que le Comité de rédaction ferait directement rapport à la Conférence sur cet article.

3. Les membres du Bureau ont été d'avis que les travaux de la Conférence seraient considérablement accélérés si le Comité de rédaction pouvait entreprendre immédiatement l'examen de l'article premier et faire rapport à son sujet dès que possible à la Première Commission qui ferait, à son tour, rapport à la Conférence. Cette méthode permettrait de prendre en considération le plus grand nombre possible d'opinions en ce qui concerne l'article 1^{er} avant qu'il soit soumis à la Conférence.

4. Le Bureau a décidé à l'unanimité de recommander à la Conférence que le texte de l'article premier établi par le Comité de rédaction soit renvoyé à la Première Commission pour les raisons indiquées au paragraphe précédent. Vu cette recommandation, le Bureau a en outre décidé de ne pas faire, pour le moment, de recommandations tendant à renvoyer des articles de la Deuxième Commission à la Première.

DOCUMENT A/CONF.25/11 Troisième rapport du Bureau

[*Texte original en anglais*]
[17 avril 1963]

1. Le Bureau a tenu sa troisième séance le 17 avril 1963 pour examiner les moyens d'accélérer les travaux des séances plénières de la Conférence. Le Bureau était saisi d'un rapport du Secrétariat sur l'état des travaux de la Conférence.

2. Le Bureau a pris note du fait qu'au début de la dernière semaine des travaux de la Conférence (16-19 avril 1963), elle avait encore à examiner environ cinquante articles préparés par le Comité de rédaction conformément aux instructions des Première et Deuxième Commissions, un protocole de signature facultative sur l'acquisition de la nationalité, l'acte final de la Conférence et plusieurs résolutions. Il a noté en outre qu'en tenant deux séances par jour la Conférence serait appelée à terminer l'examen de sept articles en moyenne à chaque séance, soit quatorze articles par jour, pour pouvoir achever en temps voulu son ordre du jour. Enfin, le Bureau a constaté qu'au cours des deux premières séances tenues par la Conférence pendant la dernière semaine de ses travaux, elle n'avait terminé l'examen que de cinq articles et était donc déjà en retard de neuf articles sur son programme de travail. En raison des considérations qui viennent d'être exposées, les membres du

Bureau ont été d'avis qu'il fallait prendre des mesures pour hâter les travaux des séances plénières de la Conférence afin qu'elle puisse achever en temps voulu son ordre du jour, particulièrement étant donné que de nombreuses délégations et de nombreux membres du Secrétariat ont d'autres engagements qui les obligeront à quitter Vienne à la date prévue pour la clôture de la Conférence.

3. A l'unanimité, le Bureau recommande à la Conférence de prendre les mesures suivantes pour accélérer les travaux de ses séances plénières :

a) Les séances du matin de la Conférence devraient être convoquées à 9 heures 30, afin de laisser à la Conférence une heure de plus chaque jour pour examiner les points inscrits à son ordre du jour.

b) Des séances du soir devraient avoir lieu le mercredi 17 avril et le vendredi 19 avril 1963 si, à ces dates, la Conférence demeure sensiblement en retard sur son programme à la fin des séances de l'après-midi. En

outre, si la Conférence n'a pas terminé ses travaux le 19 avril 1963, il y aurait lieu de tenir, si nécessaire, deux séances le samedi 20 avril 1963.

c) Conformément à l'article 23 du règlement intérieur, la Conférence devrait limiter à cinq minutes le temps de parole des représentants sur chaque article. En outre, chaque représentant devrait n'être autorisé à intervenir qu'une seule fois sur chaque article. Enfin, les explications de vote devraient être limitées à deux minutes. Toutes ces limitations seraient décidées sous réserve du droit laissé au Président de permettre des exceptions, jusqu'à l'octroi de deux minutes supplémentaires de temps de parole à un orateur pour lui permettre de terminer sa déclaration ou de faire une deuxième intervention, si, de l'avis du Président, des circonstances exceptionnelles le justifient.

d) Lorsqu'un amendement est déposé en commun par plusieurs délégations, un seul des auteurs devrait le présenter au nom de tous les auteurs.

DOCUMENT A/CONF.25/L.10

Rapport de la Première Commission

[Texte original en anglais]

[5 avril 1963]

I. BUREAU DE LA COMMISSION

1. A sa première séance, le 5 mars 1963, la Commission a élu Président M. Nathan Barnes (Libéria). A sa deuxième séance, le 6 mars 1963, la Commission a complété son bureau comme suit :

Premier Vice-Président : M. Pedro Silveira Barries (Venezuela);

Deuxième Vice-Président : M. Jerzy Osiecki (Pologne);

Rapporteur : M. Zenon P. Westrup (Suède).

II. MANDAT DE LA COMMISSION

2. A sa deuxième séance plénière, le 5 mars 1963, la Conférence a décidé de renvoyer à la Commission le chapitre premier (Les relations consulaires en général : articles 2 à 27 et le chapitre IV (Dispositions générales; articles 68, 70 et 71) du projet d'articles adopté par la Commission du droit international (A/CONF.25/6) et soumis à la Conférence en exécution de la résolution 1685 (XVI) adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 1961. La Conférence a également chargé la Commission de la préparation d'un préambule et de clauses finales, dont la Commission du droit international n'avait pas établi de projet, ainsi que de la préparation de l'Acte final de la Conférence et de tout protocole que la Conférence jugerait nécessaire.

3. A sa troisième séance plénière, le 28 mars 1963, la

Conférence a décidé à l'unanimité, sur recommandation du Bureau (A/CONF.25/9), de retirer à la Deuxième Commission les articles 52, 53, 54 et 55 adoptés par la Commission du droit international et de les renvoyer à la Première Commission.

4. A sa quatrième séance plénière, le 2 avril 1963, la Conférence a décidé à l'unanimité, sur recommandation du Bureau (A/CONF.25/10), de renvoyer à la Première Commission le texte de l'article premier préparé par le Comité de rédaction.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

5. La Commission a tenu 35 séances, du 5 mars au 4 avril 1963.

6. La Commission était saisie du projet d'articles susmentionné adopté par la Commission du droit international à sa treizième session (A/CONF.25/6). Conformément à l'article 29 du règlement intérieur de la Conférence, ce projet d'articles a été pris comme proposition de base à discuter. Des amendements et des propositions relatifs à ce projet d'articles et des propositions de nouveaux articles ont été présentés par des délégations et examinés comme il est indiqué ci-après.

7. Les délibérations de la Commission sont enregistrées dans les comptes rendus analytiques de ses séances